

Le prix à payer pour dormir seul à l'EMS

SOINS

L'association pour le bien-être des résidents d'EMS dénonce l'absence de cadre sur le tarif des chambres individuelles. Son opposition a été rejetée par la Cour constitutionnelle.

Mieux contrôler la facture des séjours en établissement médico-social, un combat de Résid'EMS. Aux yeux de cette association pour le bien-être des résidents, il est inacceptable de laisser aux EMS la liberté de fixer le tarif des chambres individuelles, alors que les prix de la pension et d'autres prestations doivent être validés par l'Etat de Vaud.

«C'est choquant, alors que les gens qui vont en EMS ont peu de droits», critique la présidente, Marie Guignard, en fustigeant aussi un manque de transparence. Mais l'association, connue pour ses attaques contre les décisions cantonales, ne semble pas avoir choisi la bonne voie pour lutter. Elle vient de perdre le recours déposé à ce sujet auprès de la Cour constitutionnelle: dans un domaine codifié par plusieurs documents juridiques, Résid'EMS ne s'est pas attaquée au bon texte. «Si on



HENRY ZOCOLANAR

INTIMITÉ Pour Résid'EMS, la liberté laissée aux EMS de fixer les tarifs des chambres individuelles revient à faire payer un surcoût pour un service appelé à devenir normal.

avait recouru contre le règlement, on nous aurait dit qu'il fallait recourir contre la convention», réagit Marie Guignard.

Politique publique

Pourquoi le prix des chambres individuelles, pourtant convoitées par les patients, n'est-il pas réglementé? «Certains institutions refusent de facturer la chambre individuelle, car elles

estiment que cela fait partie de l'offre. Codifier les aurait forcées à facturer quelque chose qu'elles ne faisaient pas payer», justifie Fabrice Ghelfi, chef du service des affaires sociales et de l'hébergement.

Le refus de réglementer les tarifs des chambres individuelles est aussi lié à un problème de financement. La contribution de l'Etat aux charges d'investis-

sement des EMS ne suffit pas à satisfaire les besoins. Cela laisse deux alternatives aux institutions: cesser d'entretenir leur bâtiment ou chercher d'autres ressources, notamment en facturant l'hébergement individuel. La seconde solution paraît préférable aux autorités sanitaires, d'autant plus qu'elle ne semble pas susciter une grande contestation. «L'expérience montre que les familles acceptent de payer les chambres à un lit, et les revendiquent», relève Fabrice Ghelfi.

L'Avivo, association de défense des retraités, se bat d'ailleurs davantage pour augmenter le nombre de chambres simples que contre les tarifs. Dans ce contexte, l'Etat de Vaud considère qu'en matière de santé publique, l'urgence est de lutter contre la pénurie de lits. Sans compter que les nouveaux établissements médico-sociaux ne proposent presque que des chambres individuelles, qui entrent alors dans l'offre normale.

Marie Guignard reste critique. Pour elle, cela revient à faire payer un surcoût aux familles pour un service appelé à devenir normal. Résid'EMS songe à porter l'affaire au Tribunal fédéral.

LAURE PINGOUD